

## éduscol

Ressources enseignement moral et civique L'évaluation de l'EMC à l'école et au collège



## L'évaluation de l'EMC à l'école et au collège

Principes

L'évaluation de l'enseignement moral et civique doit à la fois s'inscrire dans un processus d'acquisition progressive de compétences et permettre aux élèves eux-mêmes d'apprécier leurs progrès. Elle apparaît ainsi comme une activité constitutive de l'enseignement et de l'apprentissage, sous la responsabilité de l'enseignant. De nature essentiellement formative et positive, elle ne peut donc pas prendre d'emblée, dans un contexte pédagogique d'apprentissage, la forme d'une évaluation sommative.

Cet enseignement repose sur des connaissances que les élèves doivent s'approprier. Mais cette appropriation ne se suffit pas à elle-même. Elle est au service du développement des capacités morales et civiques des élèves telles que le programme les définit, et qui sont essentielles à la formation progressive d'une conscience citoyenne et d'un savoir vivre ensemble en actes.

L'évaluation de l'EMC articule donc de façon modulée, selon les spécificités de chaque cycle, l'évaluation de connaissances liées aux objets d'enseignement et l'évaluation d'attitudes individuelles et collectives.

Dans ce cadre, l'évaluation de l'EMC repose notamment sur :

- l'engagement des élèves dans les processus d'évaluation, dont l'auto-évaluation continue et la co-évaluation, qui participent également aux apprentissages visés ;
- la continuité de l'évaluation, dans le cadre curriculaire des cycles d'une part, et du parcours citoyen de l'élève sur l'ensemble de la scolarité obligatoire d'autre part. Aussi convient-il que les modalités d'évaluation de l'EMC soient arrêtées de manière collégiale par les équipes pédagogiques dans le cadre des conseils de cycles ou d'enseignement et harmonisées d'un cycle à l'autre.





## 2. Outils d'évaluation

Deux outils sont privilégiés pour construire avec les élèves l'évaluation de l'EMC selon le principe d'une évaluation articulant connaissances et attitudes individuelles et collectives : le portfolio réflexif et une grille d'évaluation de compétences et de connaissances.

Le portfolio est un dossier constitué individuellement par l'élève. Au regard des compétences langagières sollicitées, il peut, notamment au cycle 2, revêtir une forme collective dans la mesure où tous les élèves y participent. Il est composé de travaux individuels et collectifs, de traces diverses tels que des comptes rendus réalisés par les élèves, des argumentaires développés par les différents protagonistes au cours de débats, de documents sélectionnés et commentés par l'élève, l'enseignant et /ou les camarades de classe en vue d'évaluer les progrès individuels dans l'acquisition des connaissances et des compétences. Il valorise les projets et les réussites collectives, ainsi que les travaux interdisciplinaires. Il constitue ainsi un recueil cumulatif et continu qui suit l'élève de cycle en cycle, rendant compte à la fois des résultats de l'apprentissage et de la qualité du processus d'apprentissage. À ce titre, le portfolio apparaît comme un outil de continuité rendant compte de l'acquisition progressive d'une culture morale et civique tout au long de la scolarité obligatoire dans le cadre du parcours citoyen.

La grille d'évaluation est un outil de suivi des progrès de l'élève qui donne toute sa place à l'autoévaluation réflexive et à l'évaluation entre pairs. Elle doit nécessairement se référer aux quatre dimensions constitutives de cet enseignement, en lien avec le domaine 3 du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Composée des attendus de fin de cycle, traduction des compétences du programme, elle présente, pour chaque domaine et dans chaque cycle, deux à trois items relatifs aux capacités visées.

Il en résulte les cinq entrées suivantes :

- 1. Capacité progressive à prendre confiance en soi et à se sentir solidaire de la collectivité scolaire (*La sensibilité : soi et les autres*);
- 2. Capacité progressive à comprendre les règles, à les respecter et à prendre part à leur élaboration (*Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres*);
- 3. Capacité progressive à dialoguer, argumenter, à exprimer son point de vue et à comprendre celui d'autrui (*Le jugement : penser par soi-même et avec les autres*);
- 4. Capacité progressive à prendre des initiatives et des responsabilités dans la vie de la classe, de l'école ou de l'établissement (*L'engagement : agir individuellement ou collectivement*);
- 5. Maîtrise des connaissances liées à l'enseignement moral et civique par cycle.

L'évaluation de l'EMC nécessite enfin de prendre en compte la particularité des compétences morales et civiques qui, par nature, ne sont jamais définitivement acquises et ne peuvent donc se traduire en termes binaires acquis/non-acquis. L'on privilégiera donc l'identification de plusieurs niveaux de réussite identiques à l'évaluation des objectifs d'apprentissage proposée par le nouveau livret scolaire : non-atteints / partiellement atteints / atteints / dépassés.